

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

DÉCEMBRE 2021

À LA UNE



04 JEUNES EN SANTÉ

06 RELAIS ROUTIER PETIT

07 MOT DU MAIRE  
ET SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES

07 DATES SÉANCES  
DU CONSEIL 2022

08 MOT DU DG PAR INTÉRIM

08 VACCINATION COVID-19  
- 3<sup>E</sup> DOSE

10 RELÂCHE SCOLAIRE

11 PRÉVENTION INCENDIE

13-15 COURS SESSION HIVER

15 LA GUIGNOLÉE, UN  
SUCCÈS

16 MRC-BOURSE AGRICOLE

18 SQ - ALCOOL ET  
DROGUES AU VOLANT

Restez informés via [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

**Loisirs Sainte-Hélène**

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**

pour les vacances de Noël du 24 décembre  
au 2 janvier inclusivement.

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois  
pour la parution du mois suivant à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

421, 4<sup>e</sup> ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

# BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot  
384, 6<sup>e</sup> avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h  
Samedi 9h30 à 11h30



Décembre est arrivé et avec lui la hâte pour les plus jeunes de voir le père NOËL et espérer ses cadeaux. Nous vous offrons à la bibliothèque de nombreux livres pour les enfants remplis d'images colorées et de beaux textes qui sauront éveiller leur imagination. Venez leur faire découvrir ces trésors.

De plus, pour les adultes, nous avons acquis des romans et des suspenses qui égayeront vos soirées de détente. Nous espérons votre visite.

“

**Veillez noter que la Bibliothèque sera fermée le samedi 25 décembre et le samedi 1<sup>er</sup> janvier pour le congé des Fêtes.**

”

Ginette Piché et toute l'équipe des bénévoles vous souhaitent de Joyeuses Fêtes et une Bonne Année 2022.

fadoq

## Sainte-Hélène-de-Bagot

Nous vous souhaitons le plus merveilleux des Noël. Que cette journée soit riche en douceur et qu'elle vous apporte l'amour et la paix. Joyeux Noël !

Le comité FADOQ Sainte-Hélène-de-Bagot : Mesdames, Cécile Petit et Gisèle Laliberté  
Messieurs, Denis Bisailon, Cyrille Belval et François Demeule

Jocelyne Jodoin, présidente



### ANNIVERSAIRES MOIS DE DÉCEMBRE



M. Germain Lussier .....	02
M. Emilien Belval .....	03
Mme Sylvie Leclerc .....	05
M. Mario Senez .....	10
M. Réal Laramée .....	13
Mme Carole Bourget .....	15
Mme Laurette Forest .....	20
Mme Pauline Gaudet .....	23
Mme Claire Jacques .....	24
Mme Evelyne Gagné .....	31



### ANNIVERSAIRES MOIS DE JANVIER



M. Guy Gadbois .....	05
Mme Hélène Chicoine Girard .....	06
Mme Cécile Chabot .....	09
M. Mario Delorme .....	14
Mme Henriette Sénéchal .....	15
Mme Diane Hébert .....	18
M. Guy Girard .....	21
Mme. Lisette Desroches .....	22
M. Jean-Guy Petit .....	23
Mme Lise-Raymonde Malenfant .....	23
Mme Joanne Brazeau .....	24
M. Daniel Belval .....	29

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT  
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET  
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER  
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ  
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE  
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE  
819 388-0036

PERSONNEL  
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI**

**DENIS MEUNIER** | Directeur général par intérim  
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

**SYLVIE VANASSE** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

**LUC GÉLINAS** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
incendie@sainte-helenedebagot.com

**OLIVIA BOURQUE** | Coordonnatrice en loisirs  
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

**RAYMOND LESSARD** | Officier municipal en bâtiment  
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com  
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : heures variables



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**



**Acton Vale, le 25 novembre 2021** – L'organisme Jeunes en santé (JES) poursuit sa mission santé auprès des jeunes en bonifiant les activités et services proposés aux 12 à 17 ans. La concrétisation d'une entente sectorielle de développement pour la promotion des saines habitudes de vie de près de 1,2 M\$ permettra la réalisation du projet **Les saines habitudes de vie, parlons-en encore plus!** Les partenaires de cette entente sont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, le Centre de services scolaire de Saint Hyacinthe et les MRC d'Acton et des Maskoutains.

« Grâce à ce soutien financier, nous pourrions joindre encore plus de jeunes et développer de nouveaux outils pour faciliter le travail de nos collaborateurs qui œuvrent auprès d'eux au quotidien. Ensemble, nous pouvons faire une différence dans la vie des jeunes en leur transmettant le goût de prendre soin de leur santé par une saine alimentation, de l'activité physique et une bonne hygiène de vie. Je remercie nos précieux partenaires qui rendent ce projet possible », a indiqué M. Michel Lussier, président du conseil d'administration de Jeunes en santé.

« Par l'entremise de cette entente, notre gouvernement encourage les enfants et les adolescents des MRC d'Acton et des Maskoutains à être actifs. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour remercier Jeunes en santé pour le travail qu'il effectue auprès d'eux et de leur famille. À long terme, c'est toute notre société qui bénéficiera des saines habitudes de vie qui leur ont été inculquées! », a déclaré Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

« La santé des jeunes commence par de saines habitudes de vie. Malheureusement, les enfants ne naissent pas tous avec les mêmes chances. Or, grâce à cet investissement, mon gouvernement démontre une fois de plus que la santé des jeunes est essentielle pour le Québec de demain et que tous les enfants méritent leur place dans notre société. Manger et bouger, voilà deux verbes que nos enfants doivent apprendre à conjuguer en bas âge. », a mentionné Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe.

Ces partenariats visent à élaborer collectivement des stratégies axées sur l'adoption d'un mode de vie sain et actif par les enfants et leurs parents. Bien que son mandat porte sur les saines habitudes de vie (SHV), Jeunes en santé veut agir globalement sur la santé des jeunes, dans une perspective de développement durable des communautés ciblées.

JES rejoint la majorité des 16 000 enfants des MRC d'Acton et des Maskoutains par le biais de ses ateliers en alimentation, en psychomotricité, en activités physiques, de même que par ses capsules et danses et son implication dans les projets communautaires.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter Jézabelle Legendre, coordonnatrice de Jeunes en santé au 450 418-4646, poste 1 ou par courriel à [jezabelle.legendre@csssh.gouv.qc.ca](mailto:jezabelle.legendre@csssh.gouv.qc.ca).





# COORDONNÉES À RETENIR

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)  
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Télécopieur: 450 791-2550  
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**CENTRE COMMUNAUTAIRE** 421, 4<sup>e</sup> avenue  
**CHALET DES LOISIRS** 425, 6<sup>e</sup> avenue  
**BIBLIOTHÈQUE** 384, 6<sup>e</sup> avenue

## SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

## ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette  
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

## COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

## MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 768-3012

Bandes riveraines : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

DÉCEMBRE 2021

## AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4<sup>e</sup> avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6<sup>e</sup> avenue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

## COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

## DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

## DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

## CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

## SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

## TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

## MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

**D** Déchet **R** Recyclable **O** Organique **F** Férié

**○** Collecte des résidus domestiques dangereux **○** Collecte des gros rebuts



RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

**POUR INFORMATION :** Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

**PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION :** Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à [info@ideegraphik.com](mailto:info@ideegraphik.com)



549 3<sup>e</sup> Rang,  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc)  
J0H 1M0  
[www.relaispetit.ca](http://www.relaispetit.ca)

RENDEZ-VOUS

450-791-2122

URGENCE

450-261-7209

Nous embauchons! Envoie ton CV à [kmorin@relaispetit.ca](mailto:kmorin@relaispetit.ca)

- SERVICES MÉCANIQUES  
POUR VÉHICULES LOURDS
- MAGASIN DE CHROME  
FIÈRE PARTENAIRE DE CHROME SUPPLY WAREHOUSE (BELLEVILLE, ON)
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE  
POUR VÉHICULES LOURDS
- SERVICES DE ROUTE  
REMORQUEUSE ET UNITÉS DE SERVICE

Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour du contenu exclusif!!



À la suite d'un tirage au sort parmi les annonceurs réguliers du Bagotier, la Municipalité de Ste-Hélène offre gratuitement cet espace publicitaire.



## Mot du MAIRE

Réjean Rajotte  
Maire de Sainte-Hélène

Bonjour citoyens et citoyennes de Sainte-Hélène,

Le 8 décembre dernier se tenait la 14<sup>e</sup> édition de la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe. La MRC des Maskoutains a dévoilé le nom des récipiendaires. Parmi les gagnants ont retrouvés Audrey et Laurie Belval de la Ferme Jean-Claude et Gaby Belval de Sainte-Hélène-de-Bagot de même qu'Émilie Guérard de La Brouette Maraîchère de Saint-Louis.

Félicitations à Audrey et Laurie Belval de la Ferme Jean-Claude et Gaby Belval qui sont les gagnantes dans la catégorie multigénérationnelle, production traditionnelle. Elles se sont méritées une bourse de 10 000,00\$. Bravo pour tout le travail et pour votre implication au sein de votre entreprise. Pour tous les détails, consultez la page 16 du Bagotier.

Je souhaite un beau temps des fêtes à tous les citoyens de notre paroisse. Que 2022 apporte santé, bonheur et prospérité ainsi que l'espoir de voir arriver enfin la fin des confinements et des restrictions de santé publique. Ensemble nous allons arriver à retrouver une vie normale.

Merci à toutes les personnes qui se sont impliquées de près comme de loin à l'organisation de la Guignolée. Encore cette année, les gens de notre belle communauté ont été très généreux.

Merci également à tous les employés municipaux ainsi qu'aux conseillers pour leur bon travail et pour leur implication tout au long de l'année.

Soyez prudents sur les routes et on se revoit en janvier, reposés et en forme pour continuer à travailler et à faire grandir notre belle municipalité.

## La municipalité VOUS INFORME



### AVIS PUBLIC

#### SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021, le conseil municipal a adopté une résolution afin d'établir le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Ces séances débuteront à 19h30 et se tiendront au 421, 4<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot les jours suivants :

11 janvier	1 <sup>er</sup> février	8 mars
5 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	9 août	6 septembre
4 octobre	1 <sup>er</sup> novembre	6 décembre

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021

Denis Meunier

Directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim

## SÉANCES EXTRA-ORDINAIRES



Nous vous invitons à assister aux séances extraordinaires concernant le budget 2022, le programme triennal d'immobilisation 2022-2024 et le règlement sur la prochaine taxation:

Date : 21 décembre 2021

Heure : 19h30 (budget et programme triennal d'immobilisation), 20h00 (taxation)

Lieu : 421, 4<sup>e</sup> Avenue  
(Centre communautaire)

## RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX

Le conseil municipal a décidé qu'à compter de 2022 seul un résumé des procès-verbaux sera publié dans le journal municipal (voir résolution 287-12-2021 du procès-verbal). La Municipalité souhaite utiliser moins de pages pour ses besoins et vendre davantage de publicités. Vous pourrez toujours consulter l'intégralité des procès-verbaux sur notre site Internet.



# La municipalité VOUS INFORME

## Mot du DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM



Chers citoyens et citoyennes,

Déjà une autre année qui s'achève et l'arrivée d'une pause bien méritée qui fera du bien à tous.

Lors de mon séjour à la direction générale de la Municipalité, j'ai été à même de constater que Sainte-Hélène-de-Bagot est une municipalité choyée. La Municipalité bénéficie de personnel qui a à cœur la Municipalité et qui fait tout pour donner le meilleur service à sa population, que ce soit au niveau du traitement des eaux usées, de l'eau potable, des loisirs, de la culture, de la voirie, de l'urbanisme ou de l'administration. C'est également un personnel expérimenté qui, dans certains cas, cumule des dizaines d'années d'expérience.

En cette fin d'année, je voulais souligner l'apport de tout ce personnel qui travaille au bien-être de la collectivité et ce, malgré la pandémie. Sans eux ce ne serait pas pareil.

Je ne peux passer sous silence le dévouement des membres du conseil municipal qui travaillent sans cesse dans l'intérêt de leurs concitoyens et qui parfois doivent prendre des décisions qui ne sont pas simples.

À tous ces gens, je dis bravo et ce fût un réel plaisir de vous accompagner au cours de ces quelques semaines. Comme je l'ai mentionné le mois passé, la Municipalité a procédé à la nomination d'une personne expérimentée qui saura faire profiter la Municipalité de sa grande expérience à compter du 3 janvier prochain.

Joyeuses fêtes à tous en santé !

Denis Meunier



## VACANCES DE NOËL

### BUREAU MUNICIPAL :

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances de Noël du 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclusivement. Nous serons de retour lundi le 3 janvier 2022.

### OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT :

Raymond Lessard sera au bureau municipal mardi le 21 décembre et jeudi le 23 décembre 2021. Toutefois, il sera en congé mardi le 28 décembre et jeudi le 30 décembre 2021. Les heures de travail peuvent varier durant la période des fêtes.

## VACCINATION COVID-19



### OUVERTURE DES PLAGES HORAIRES POUR LA 3<sup>E</sup> DOSE DE VACCIN CONTRE LA COVID-19

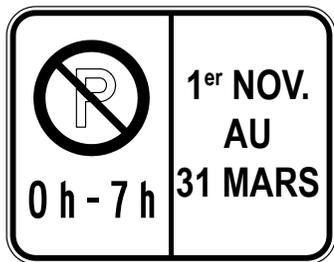
Depuis la mi-novembre, les personnes de 80 ans et plus peuvent prendre rendez-vous pour leur 3<sup>e</sup> dose de vaccin contre la COVID-19. La dose additionnelle doit être donnée six mois ou plus après la 2<sup>e</sup> dose.

Pour prendre rendez-vous : [www.Quebec.ca/vaccinCOVID](http://www.Quebec.ca/vaccinCOVID)



## LES CENDRES CHAUDES DEHORS !

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes **NE DOIVENT JAMAIS** être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être disposées sur le terrain.



## STATIONNEMENT

### UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 578-2021 adopté le 10 août 2021 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du **1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier. Merci de votre collaboration.



## DÉNEIGEMENT

### Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés. Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

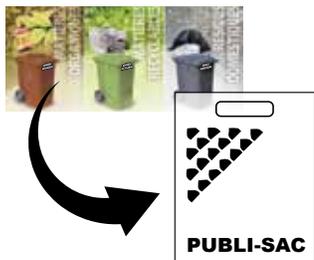
### Matières résiduelles

Nous constatons chaque année que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement. Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas. Votre collaboration est appréciée!



## BALISES

Ne pas mettre de balises (ou piquets) dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



## CALENDRIER DES COLLECTES 2022

Le calendrier des collectes 2022 a été distribué via votre Publi-Sac au début décembre. Vous pourrez également en trouver une copie sur le site Internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec) en janvier 2022 et des copies papier seront disponibles à la mi-janvier au bureau municipal.



## Info Citoyen



## ÊTES-VOUS INSCRIT À L'INFO CITOYEN?

Vous devez être inscrit afin d'être avisé en cas d'avis d'ébullition, d'avis d'interdiction d'utiliser l'eau potable à l'extérieur, de bris d'aqueduc, de mesures d'urgence, de fermeture de rues, etc. Toute alerte sera communiquée par appel téléphonique (sur votre téléphone fixe de maison ou cellulaire) ou par SMS (texto) selon votre choix.

### BESOIN D'AIDE?

Vous n'avez pas Internet? Vos coordonnées ont changé? Vous avez déménagé? Vous aimeriez être enlevé de la liste d'envoi car vous n'habitez plus Sainte-Hélène? Communiquez avec nous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0. Nous nous occuperons de tout.

### INSCRIVEZ-VOUS!

Pour vous inscrire, allez sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com), cliquez sur **Info Citoyen** et ensuite sur **Inscrivez-vous maintenant**.



## DÉGAGEZ LE PASSAGE !

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) tient à rappeler quelques conseils de sécurité incendie relatifs aux sorties de secours de votre domicile et à leurs voies d'accès tant intérieures qu'extérieures.



Soyez prévoyant! Après chaque chute de neige, déglecez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.

## AUCUNE PARUTION DU BAGOTIER EN JANVIER



Le Bagotier sera de retour en février. Consultez notre site internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) pour en savoir plus sur différents sujets.



## CONSEILS DE PRÉVENTION - SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

### PASSEZ UN TEMPS DES FÊTES EN TOUTE SÉCURITÉ !

#### → ARBRE DE NOËL

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel.

Si vous choisissez un arbre naturel :

- \* Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épines ne se détachent pas facilement.
- \* Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau. Arrosez-le tous les jours.
- \* Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plinth électrique, chauffeferette, foyer, etc.).
- \* Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.

#### → LUMIÈRES DÉCORATIVES

- \* Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- \* Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL.
- \* Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.
- \* Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes.
- \* N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- \* Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur.
- \* Assurez-vous que les prises de courant extérieures possèdent un disjoncteur intégré. Les prises de courant extérieures doivent aussi posséder un couvert protecteur.
- \* N'utilisez pas de clous pour fixer vos lumières de Noël.
- \* Ne coupez pas la troisième broche d'une fiche, elle est nécessaire pour la mise à la terre de l'appareil qui permet d'éviter l'électrisation (chocs électriques).
- \* Ne surchargez jamais le circuit électrique.
- \* Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.

- \* Une fois la période des fêtes terminée, ramassez les rallonges et les lumières extérieures. En les laissant sur place, la chaleur peut endommager la gaine du câble. Une gaine endommagée, combinée aux intempéries, peut provoquer un arc électrique et un risque d'incendie.

#### → CORDON DE RALLONGE

- \* Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.
- \* Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- \* Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur.
- \* Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- \* Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous untapis ou une carpeette. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- \* Ne laissez pas un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.
- \* N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.
- \* Ne jamais modifier un cordon de rallonge.

#### → PANNEAU ÉLECTRIQUE

- \* Si un fusible ou un disjoncteur saute dans votre panneau électrique, vérifiez s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. S'il n'y a pas de raison apparente, faites-le inspecter par un maître électricien.

#### → AVERTISSEURS DE FUMÉE

- \* Assurez-vous d'avoir au moins un avertisseur de fumée fonctionnel et de moins de 10 ans d'âge à chaque étage de votre maison.



**MRC des Maskoutains**  
805, avenue du Palais  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2S 5C6

Pour plus d'informations,  
nous vous invitons à nous contacter à :  
**incendie@mrcmaskoutains.qc.ca**  
**téléphone : 450 774-3134**

ou à vous rendre sur le site Internet de la  
MRC des Maskoutains au :  
**mrcmaskoutains.qc.ca.**



## Les loisirs EN MOUVEMENT



**Olivia Bourque**  
Coordonnatrice  
en loisirs

Chers citoyens et citoyennes de Sainte-Hélène,

L'année 2021 tirant à sa fin, je tenais à vous remercier, vous Hélénois et Hélénoise, pour cette merveilleuse année. Malgré la situation, vous avez su faire preuve de résilience, d'adaptation et de compréhension face aux différents défis qui découlaient de cette réalité avec laquelle nous devons jongler, encore cette année. Merci pour votre implication et votre participation. C'est grâce à vous que le comité des loisirs a pu continuer de remplir sa mission et ainsi veiller au maintien du dynamisme de notre beau village. Je ne pourrais passer sous le silence le travail exemplaire des membres

du comité des loisirs Ste-Hélène ainsi que de tous nos bénévoles. Leur engagement et leur dévouement ont permis de développer et de créer de belles activités. Je considère que Sainte-Hélène-de-Bagot est choyée par ses généreux bénévoles et partenaires, ses multiples infrastructures, mais aussi par la qualité de ses citoyens.

En ce temps des fêtes qui approche, je vous souhaite santé, paix et amour.

Joyeux temps des fêtes à tous et au plaisir de vous revoir en 2022!

Olivia Bourque  
Votre Coordonnatrice en loisirs

---

## DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL 2021

L'édition 2021 du dépouillement d'arbre de Noël a été souligné différemment encore cette année. Le Comité des loisirs s'est associé, avec grand plaisir, à l'école Plein-Soleil, aux garderies de Sainte-Hélène ainsi qu'à l'atelier « Bouger avec mon enfant » afin de redonner aux jeunes de sa communauté. C'est grâce à la généreuse contribution de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton qu'il fut possible d'offrir une activité spéciale à plus de 250 enfants de Sainte-Hélène. Chaque enfant a reçu un cadeau éducatif identifié à son nom et spécialement sélectionné pour son groupe d'âge. Le Comité des loisirs tient à remercier la boutique de jouets Raoul Chagnon.

À titre de coordonnatrice des loisirs, je tiens à souligner la participation des bénévoles du comité des loisirs sans qui cette activité n'aurait pu être possible.



# INFO-LOISIRS

## HIVER 2022

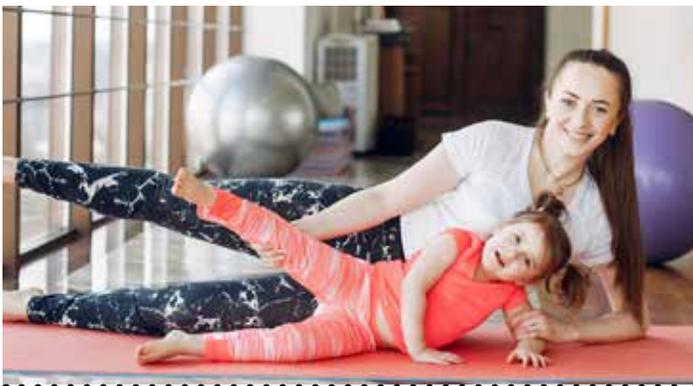
Sainte-Hélène au  de l'action!

### RÈGLEMENTS COVID-19 SESSION HIVER 2022

- Désinfection des mains obligatoires (à l'arrivée et au départ);
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur (dès l'arrivée et lors de tous vos déplacements à l'intérieur) (12 ans et +); n'est pas obligatoire lors des moments suivants : lors de l'activité physique et sportive ou lorsque la personne est assise; ne s'applique pas aux personnes qui ont une condition médicale qui empêche le port du couvre-visage;
- **Passeport vaccinal obligatoire pour les 13 ans et plus;**
- Se conformer aux règlements respectifs des associations et fédérations sportives;
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID, ayant été en contact avec une personne atteinte de la COVID ou ayant voyagé dans les 14 derniers jours, est priée de demeurer chez elle;
- Restez à l'affût des informations et des directives gouvernementales qui sont en constante évolution.



Abonnez-vous à l'infolettre Loisirs pour être informé des événements et activités à venir, informations importantes concernant les loisirs, camp de jour, etc. Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Municipalité et cliquez sur: **INFOLETTRE LOISIRS**



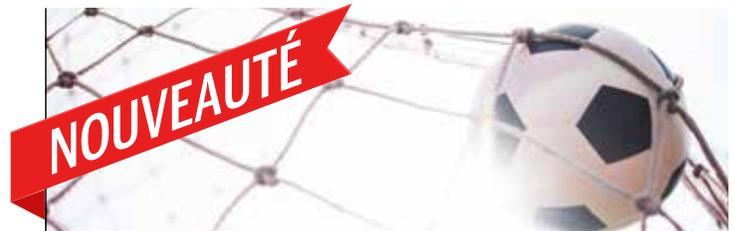
### BOUGER AVEC MON ENFANT (0-5 ANS)

Activités parents-enfants 0-5 ans. Plusieurs activités artistiques, pour bouger, éveil à la lecture, scientifiques et plus encore!

**La session débutera en février (date à déterminer).**

**Horaire :** Les mercredis de 9 h 00 à 11 h 30  
**Lieu :** Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue)  
**Coût :** **GRATUIT** (13 semaines)

**Information et inscription (obligatoire) :**  
Andréanne Morin au 450 771-4010, poste 2228.



### SOCGER FUTSAL 7 À 12 ANS

Un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu.

**La session débutera le mercredi 19 janvier.**

**Horaire :** Les mercredis de 18 h 30 à 20 h 00  
**Lieu :** Gymnase du centre communautaire (421, 4<sup>e</sup> avenue)  
**Coût :** 50 \$ / 10 semaines (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

**Équipement requis:** Chaussures d'intérieur pour faire du sport et protège-tibias.

**Pas de cours le mercredi 2 mars.**

**Information et inscription :**  
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

## Les loisirs EN MOUVEMENT



### COURS DE YOGA DOUX

Ce cours s'adresse autant aux personnes qui sont novices en yoga que pour celles qui le pratiquent depuis quelques temps et qui souhaitent poursuivre leur apprentissage. L'enseignement sera progressif et adapté aux capacités de chacun.

**La session débute le mardi 1<sup>er</sup> février.**

**Horaire :** Les mardis de 17h00 à 18h30  
**Lieu :** Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue)  
**Coût :** 90 \$ + tx / session de 10 cours  
(payable au premier cours)

**Information et inscription (obligatoire) :**  
Suzanne Landry au 450 714-1979 ou suzlandry@gmail.com



### BASKET-BALL 16 ANS ET PLUS

Matchs amicaux de basket-ball libre mixte pour les 16 ans et plus.

**La session débute le vendredi 14 janvier.**

**Horaire :** Les vendredis de 19 h 00 à 20 h 00  
**Lieu :** Gymnase du centre communautaire  
(421, 4<sup>e</sup> avenue)  
**Coût :** 25 \$ / 10 semaines (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement).

**Pas de cours le vendredi 4 mars.**

**Information et inscription :**  
Stéphanie Beaumier au 450 381-6644



### DANSE HIP-HOP (6 À 13 ANS)

Un cours de danse est offert aux enfants de 6 à 13 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

**La session débute le mercredi 12 janvier.**

**Horaire :** Les mercredis de 18 h 45 à 19 h 45  
**Lieu :** Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue)  
**Coût :** 130\$ /10 cours (Un dépôt de 15\$ demandé.  
Le paiement de la balance sera exigé au 1<sup>er</sup> cours.)

**Pas de cours le 16 février, 2 et 23 mars.**

**Information et inscription :**  
Debbie Desmarais au 450 501-8624

### LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE



**La session débute la semaine du 10 janvier.**

**Horaire :** Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (Récréatif)  
(Début : Lundi 10 janvier)  
Jeudi de 18 h 30 à 22 h 00 (Compétitif)  
(Début : Jeudi 13 janvier)  
**Lieu :** Gymnase du centre communautaire  
(421, 4<sup>e</sup> avenue)  
**Coût :** 40\$/session (Résident)  
50\$/session (Non-résident)

**Pas de cours le lundi 28 février et le jeudi 3 mars**

**Inscription au gymnase :**  
Les 10 et 13 janvier de 18 h 30 à 20 h (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement).

**Information :** Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.



## TAI-CHI

### COURS DE TAI JI QUAN

Se détendre, écouter, respirer et créer le mouvement. Voilà ce que propose madame Céline Choquette, professeure. Le Qi Gong est enseigné avec ses 11 postures suivi des 24, 108 et 127 postures.

**La session débutera le 17 janvier.**

**Horaire :** Les lundis de 18 h 30 à 20 h 00 (débutant)

**Lieu :** Chalet des loisirs (425, 6<sup>e</sup> Avenue)

**Matériel :** Apportez un tapis de sol

**Coût :** 170\$/session de 12 cours (cours de 1 h 30)

**Information et inscription :**

Céline Choquette au 450 791-2846.



### GYMNASTIQUE (6 À 8 ANS)

Cours d'initiation à la gymnastique par le biais de mouvements plus ou moins acrobatiques.

**La session débutera en janvier (date à déterminer).**

**Horaire :** Les mardis de 18h30 à 19h30

**Lieu :** Gymnase du centre communautaire (421, 4<sup>e</sup> avenue)

**Coût :** 95\$ / 10 cours (payable au premier cours et en argent comptant seulement)

**Pas de cours le 1<sup>er</sup> mars.**

**Information :** Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

*Merci*

AU NOM DE LA

**GUIGNOLÉE**

de **Ste-Hélène**

Encore une fois cette année, les citoyens et citoyennes de Sainte-Hélène-de-Bagot ont démontré leur générosité. Nous pourrions donner de beaux paniers de Noël à ceux qui en ont vraiment besoin.

Merci à tous ceux qui ont participé de proche ou de loin à cet événement essentiel, surtout en ce temps de pandémie :

- la Fabrique de Ste-Hélène pour mettre en place ce moment essentiel;
- la Municipalité pour la visibilité de l'événement « Guignolée » via le site Internet, l'enseigne numérique et la pancarte installée sur le terrain de l'ancien presbytère;
- les Pompiers de Ste-Hélène pour leur présence sur le terrain qui a permis de bien informer les citoyens de la tenue de la Guignolée;
- Audrey Lapierre de la compagnie Idéographik pour le soutien graphique;
- le Marché Bonichoix pour son implication et ses contributions diversifiées et abondantes;
- les bénévoles dynamiques et enthousiastes qui ont su créer une ambiance très festive pendant toute la collecte du samedi 4 décembre dernier.

Durant les mois de novembre et de décembre, l'esprit du partage s'est bien fait ressentir ainsi que la générosité de la communauté hélénoise. Au nom des gens dans le besoin, nous tenons à vous dire un gros merci.

### Relâche scolaire

Le Comité des loisirs tient à vous spécifier qu'il n'offre pas le service de camp de jour pendant la relâche scolaire en mars 2022. Cependant, quelques activités très intéressantes se déroulent dans la MRC des Maskoutains qui peuvent rendre votre congé scolaire agréable. Renseignez-vous !

14<sup>e</sup> édition de la Bourse agricole

## LA MRC DES MASKOUTAINS DÉVOILE LES LAURÉATES

**Saint-Hyacinthe, le 8 décembre 2021** – À l'occasion de la 14<sup>e</sup> édition de la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains a dévoilé cet après-midi le nom des nouveaux récipiendaires. Il s'agit d'Audrey et Laurie Belval, de la Ferme Jean-Claude et Gaby Belval, de même que d'Émilie Guérard, de La Brouette Maraîchère. Chaque entreprise a reçu un montant de 10 000 \$.

« L'ensemble des activités liées au secteur agroalimentaire constitue la base du développement économique de la MRC, notre priorité, notre signature et notre richesse. Chaque année nous recevons d'excellentes candidatures et nous nous réjouissons de l'intérêt suscité pour la Bourse agricole. Cette récompense offre une belle visibilité aux jeunes et à leur entreprise et elle devient un levier économique important contribuant à la réalisation de leur projet », a indiqué M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

« À la Fondation Agrida, notre devise c'est : apprendre, grandir, réaliser et innover vers l'avenir. Nous sommes fiers d'encourager l'essor d'une relève agricole en lui donnant les moyens et les outils pour se qualifier et se motiver, tout en favorisant une agriculture durable qui se préoccupe des besoins des générations futures », a mentionné M. Charles Bachand, vice-président de la Fondation Agrida, partenaire depuis le début en 2008.

La MRC tient à remercier les membres du jury qui ont analysé les dossiers et rencontré les treize candidats de l'édition 2021.

Pour l'occasion, le Réseau Agriconseils de la Montérégie a octroyé de nouveau une formation d'une valeur de 200 \$ à tous les candidats de la Bourse.

### LES LAURÉATS 2021

Catégorie : Multigénérationnelle, production traditionnelle

#### **Audrey et Laurie Belval, Ferme Jean-Claude et Gaby Belval, Sainte-Hélène-de-Bagot**

Audrey et Laurie Belval sont toutes deux finissantes à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, campus de Saint-Hyacinthe. Chacune possède 20 % des parts de la ferme laitière familiale où elles font partie de la 4<sup>e</sup> génération. La famille construit présentement une étable robotisée et elle rénove celle des taures. Le souci du bien-être animal et une amélioration constante des techniques de régie et des performances de leur troupeau sont pour les deux jeunes entrepreneures des priorités pour l'avenir de leur entreprise.

Catégorie : Créneaux spécialisés, agriculture en émergence  
**Émilie Guérard, La Brouette Maraîchère, Saint-Louis**

Fondé en 2016, La Brouette Maraîchère se spécialise dans la production de plants potagers, fines herbes et fleurs comestibles et médicinales en pot et dans une production maraîchère intensive et diversifiée sur un demi-hectare dont les produits sont distribués en circuit court. Son modèle d'affaires démocratise l'accessibilité à des produits de qualité cultivés localement, sans composés chimiques et certifiés biologiques. En lien avec les changements climatiques qui se traduisent par la manifestation de sécheresses saisonnières de plus en plus importantes, l'entreprise souhaite développer une autonomie plus grande pour son approvisionnement en eau en construisant un puits artésien et un système de collecte des eaux de pluies.

L'édition 2021 de la Bourse agricole a été rendue possible grâce à la généreuse contribution des partenaires financiers de la MRC suivants : la Fondation Agrida, le Réseau Agriconseils de la Montérégie, Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Société d'agriculture de Saint-Hyacinthe, Desjardins entreprises, La Coop Comax, Agrocentre Saint-Hyacinthe, Financement agricole Canada, Promutuel Assurance - Bagot, la Société d'aide au développement de la collectivité - Saint-Hyacinthe/Acton, la Fédération de l'UPA de la Montérégie et les Syndicats de l'UPA de la Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est. Pour obtenir des informations sur la Bourse agricole, visiter le [site Internet de la MRC](#) ou contacter M. Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire au 450 774-9000, poste 1250.

Source : Denyse Bégin, Agente de communication  
MRC des Maskoutains | 450 768-3001 | dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca



Quelques membres du conseil de la MRC ont assisté au dévoilement des lauréates. Il s'agit de Daniel Paquette, maire de Saint-Valérien-de-Milton et préfet suppléant, Alain Jobin, maire de Saint-Barnabé-Sud, Simon Giard, maire de Saint-Simon et préfet de la MRC et André Beauregard, maire de Saint-Hyacinthe.

## La MRC vous informe

Novembre 2021



### Des capsules vidéos mettent en valeur nos richesses territoriales

À l'occasion de la démarche d'élaboration d'un Plan régional sur les milieux naturels, entamée en 2020, et en collaboration avec plusieurs partenaires, la MRC présente cinq capsules vidéos et invite la population à les découvrir sur son site Internet, sa chaîne YouTube ou sur sa page Facebook.

Cinq thèmes y sont abordés soit les objectifs de la démarche; les milieux humides; les milieux hydriques; les milieux forestiers et les milieux champêtres.



### Contexte

La Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques a été adoptée en juin 2017 dans le but de freiner la perte de ces milieux d'intérêt. Avec cette loi, les MRC ont la responsabilité légale de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de leurs territoires respectifs. Ce plan doit être déposé au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) avant le 16 juin 2022.

Puisque la Politique de la biodiversité devait être mise à jour en 2022-2023, la MRC a pris la décision d'intégrer cette démarche à même le PRMHH. C'est pour cette raison qu'il porte l'appellation suivante : « Plan régional sur les milieux naturels (PRMN) ».

Nous vous souhaitons un excellent visionnement des capsules vidéos et nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires à [comm@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:comm@mrcmaskoutains.qc.ca)

### Voici les membres du nouveau conseil de la MRC

Monsieur Simon Giard, maire de la municipalité de Saint-Simon, a été élu préfet de la MRC des Maskoutains lors de la séance ordinaire du conseil du 24 novembre 2021. Il s'agit d'un 1<sup>er</sup> mandat pour celui qui devient ainsi le 10<sup>e</sup> préfet de l'histoire de la MRC. Il succède à madame Francine Morin qui a occupé ce poste de 2005 à 2021.

Au cours de cette même séance, monsieur Daniel Paquette, maire de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, a été élu préfet suppléant. Il s'agit également d'un 1<sup>er</sup> mandat pour monsieur Paquette.

Le conseil de la MRC des Maskoutains compte dorénavant cinq femmes soit mesdames Louise Arpin, Marie-Hélène Demers, Ginette Gauvin, Annick Corbeil et Marguerite Desrosiers.



Les maires suivants complètent le conseil pour les quatre prochaines années soit messieurs Guy Robert, Alain Robert, Hugo McDermott, Réjean Rajotte, Yves Winter et Yvon Daigle.

Un numéro « spécial élections » du bulletin d'information de la MRC, *Le Régional*, est consacré aux 17 élus du conseil qui répondent tour à tour à quatre questions concernant leurs priorités pour le mandat qu'ils entament à la tête de leur municipalité et au sein du conseil de la MRC. Visitez le [site de la MRC](#) pour le lire en ligne ou procurez-vous un exemplaire dans votre bureau municipal ou votre bibliothèque.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001 ou [dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca).

Rendez-vous sur [mrcmaskoutains.qc.ca](http://mrcmaskoutains.qc.ca) ou [f MRC des Maskoutains](#) pour tous les détails.

## LANCEMENT DE L'OPÉRATION NATIONALE CONCERTÉE ALCOOL-DROGUES



**Boucherville, le 24 novembre 2021** – L'ensemble des services de police du Québec, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), intensifiera ses interventions, du 26 novembre 2021 au 3 janvier 2022, dans le cadre de l'opération nationale concertée (ONC) ciblant la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux. Ces interventions se traduiront entre autres par la présence de points de contrôle où des dépistages obligatoires pourraient être réalisés aléatoirement.

À l'occasion du lancement de l'ONC Alcool-Drogues du 26 novembre prochain, des points de contrôle routier se tiendront sur l'ensemble du territoire québécois, et ce, autant le jour, le soir et la nuit. De plus, tout au long de cette ONC, une campagne de sensibilisation sera déployée notamment sur les différentes plateformes des médias sociaux des organisations policières et de la SAAQ. Cette campagne vise à rappeler aux conducteurs les conséquences de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou la combinaison des deux.

### Le saviez-vous?

Malgré les campagnes de sensibilisation, la présence policière et les nombreuses options disponibles pour éviter de prendre le volant, chaque année, en moyenne, de 2015 à 2019, l'alcool était la cause de collision ayant entraîné :

- 85 décès (24 % du total des décès annuels);
- 220 personnes blessées gravement (15 % du total des personnes blessées gravement);

Chaque année, en moyenne, de 2015 à 2019, la présence de drogues ou de médicaments a été décelée chez 37 % des

conducteurs décédés ayant subi un test (la présence de drogue ne signifie pas nécessairement que les capacités du conducteur étaient affaiblies au moment de la collision).

- Le cannabis était la drogue la plus souvent dépistée (21 % des conducteurs décédés ayant subi un test)

Cette opération nationale concertée est organisée dans le cadre d'un partenariat entre la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Association des directeurs de police du Québec, la SAAQ et Contrôle routier Québec.

Pour plus d'information sur cette opération, nous invitons le public à consulter le [fil Twitter](#) et la page [Facebook de la Sûreté du Québec](#), de même que ceux des corps de police municipaux et de la [SAAQ](#).

### Information :

#### Service de la diffusion et des relations médias

Sûreté du Québec  
Région de la Montérégie  
450 647-7549  
[www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

#### Relationnistes auprès des médias

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)  
418 528 4894  
Sans frais : 1 866 238 4541  
[saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse](http://saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse)



## JOYEUSES FÊTES... ÉCORESPONSABLES !



### Idées cadeaux

- 
**Offrez des cadeaux expériences:** billets de spectacle, théâtre, cinéma, spa, restaurant, cours de yoga, droit d'accès à des parcs nationaux...
- 
**Fabriquez vos cadeaux ou achetez des produits locaux:** sucre à la crème, biscuit, tricot, confiture, produits de beauté, vêtements ou accessoires...

### Idées d'emballages

- 
**Emballer vos cadeaux avec des matières recyclables :** papier non métallique, panier d'osier, boîte de carton, boîte en métal (biscuits), pot de verre (confitures, bonbons)...
- 
**Décorez vos cadeaux avec des matières recyclables ou compostables:** cocottes et branches de sapin, ficelle naturelle....

[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)



**Enfin, nous pouvons reprendre nos activités!**

**Café rencontre\* dimanche 20 février à 13h30, centre communautaire, Upton**

*Vous êtes passionnés d'horticulture, de jardinage, de permaculture et d'écologie... Cette rencontre est pour vous!*

Nous vous invitons, dimanche le 20 février 2022 à 13h30 au centre communautaire d'Upton, pour la seconde édition du café rencontre et ce peu importe que vous soyez membres ou non. Inviter vos amis qui ont les mêmes passions que vous, ils sont les bienvenus!

Au programme : discussions entre nous sur nos passions horticoles, et échanges afin de mieux connaître. Afin de démarrer la discussion nous prévoyons quelques invités pour nous faire une petite présentation sur leurs passions... Entre autres, madame Sylvie Lacasse, membre du Cercle des mycologues de l'Estrie depuis environ 15 ans.

Cette rencontre a pour but de se rencontrer en dehors du contexte des conférences, pour mieux connaître vos attentes pour les prochaines activités. Nous voulons connaître quels sont vos sujets d'intérêts pour ainsi planifier les prochaines conférences à vous offrir.

Au plaisir de se rencontrer le 20 février prochain, Centre communautaire, 885 rue Lanoie, Upton

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers

Yves Winter, président

[sheltc@fsheq.net](mailto:sheltc@fsheq.net) | [www.sheltc.fsheq.org](http://www.sheltc.fsheq.org)

\* Passeport vaccinal requis, à noter que nous respecterons les consignes de santé publique en vigueur lors de la conférence.

## UNE FORMATION EN CADEAU



On pense souvent qu'en s'inscrivant à une formation ou à un cours, on se retrouvera nécessairement avec beaucoup de travail, soit des devoirs ou beaucoup d'heures d'études. Cependant, il existe différentes formules qui nécessitent des degrés variables d'investissement en temps et en énergie. On peut penser, par exemple, aux formations qui constituent davantage un loisir, à la formation continue en emploi ou encore à celles, qualifiantes, qui se terminent avec un diplôme vers l'intégration en emploi. Nous parlerons ici de la notion d'apprentissage tout au long de la vie.

Dernièrement, j'ai rencontré une cliente qui s'est inscrite à un programme de certificat universitaire, simplement pour

le plaisir d'en apprendre davantage sur le comportement humain. Ce n'est toutefois pas donné à tous d'aimer les études académiques. La majorité des gens a néanmoins des intérêts variés, sur lesquels il est possible d'en apprendre davantage et pour lesquels ils peuvent développer leurs compétences. De votre côté, qu'est-ce qui vous intéresse? Quelles compétences aimeriez-vous développer? Les possibilités sont infinies : yoga, cuisine, couture, musique, langues... Quel serait votre choix?

L'apprentissage tout au long de la vie, c'est donc des activités d'apprentissages entreprises à tout moment de la vie, dans le but d'acquérir de nouveaux savoirs, savoir-faire, aptitudes, compétences ou qualifications, dans un objectif personnel, social ou professionnel. Il est reconnu que de se placer en mode apprentissage est bon pour la santé du cerveau. Les nouvelles expériences aident à entretenir la mémoire, les capacités de réflexion, l'attention et la logique au fur et à mesure que l'individu vieillit.

Alors, en ce temps des fêtes, quelle activité d'apprentissage aimeriez-vous recevoir en cadeau? Vous pouvez également vous l'offrir à vous-même et enfin vous inscrire au cours de guitare qui vous tente depuis des années!

**Audrey Gatineau,**  
conseillère en information scolaire et professionnelle  
[audrey.gatineau@cssh.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.qc.ca)

 Audrey Gatineau Pro

**PROCÈS-VERBAL - 7 DÉCEMBRE 2021**

Province de Québec

Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à 19h30, tenue le mardi 7 décembre 2021 à 19h30, en la salle du conseil (2ième étage) située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et aux règles sanitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux, à laquelle séance sont présents:

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
Robert Chevrier		poste 3
Pierre Paré		poste 4
Michel Daigle		poste 5
Daniel Plante		poste 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Rajotte.

Est également présent monsieur Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

**1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE****1.1 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes. Monsieur le maire invite également les citoyens présents (7) à formuler leurs commentaires à l'égard de la demande de dérogation mineure identifiée au point 7.2.

**2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE****2.1 ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

283-12-2021

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Doucet appuyé par madame Hélène Dufault et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance telle que soumise :

**ORDRE DU JOUR****1.0 Ouverture de la séance**

- 1.1 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;
- 1.2 Période de question (15 minutes).

**2.0 Administration générale**

- 2.1 Résolution concernant l'adoption de l'ordre du jour;
- 2.2 Résolution concernant l'adoption du procès-verbal:  
- séance ordinaire 16 novembre 2021
- 2.3 Résolution concernant l'adoption des comptes à payer;
- 2.4 Dépôt d'états comparatifs;

- 2.5 Dépôt du rapport concernant les dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus de la part d'un élu conformément au règlement sur l'éthique et la déontologie;
- 2.6 Dépôt des intérêts pécuniaires de Madame Hélène Dufault;
- 2.7 Résolution concernant l'adoption du calendrier des séances du conseil 2022;
- 2.8 Résolution concernant l'octroi du contrat de publication du journal municipal;
- 2.9 Résolution concernant le dépôt des rapports d'audit de la Commission municipale;
- 2.10 Résolution concernant la formation sur le comportement éthique;
- 2.11 Avis de motion en vue de l'adoption du règlement de taxation 2022;
- 2.12 Résolution concernant un contrat de modification au système audio – salle de conférence;
- 2.13 Résolution concernant les conditions salariales du personnel pour 2022;

**3.0 Sécurité publique**

- 3.1 Résolution concernant l'achat de matériel pour le SSI;
- 3.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie (SSI);
- 3.3 Résolution concernant le remplissage de la réserve d'eau incendie;

**4.0 Transport**

- 4.1 Résolution relative au décompte progressif no 1 – pavage rang Sainte-Hélène;
- 4.2 Résolution concernant l'élaboration d'un plan régional d'intervention; (chaussées et ponceaux)
- 4.3 Demande de circulation en bordure d'un chemin municipal pour les VTT;

**5.0 Hygiène du milieu**

- 5.1 Résolution concernant l'achat de matériel pour le remplacement de la conduite d'aqueduc sur une partie de la rue Principale;
- 5.2 Résolution concernant la nomination d'un membre substitut auprès de la RIAM;

**6.0 Santé et bien-être****7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 7.1 Résolution concernant la redevance pour fins de parcs et de terrains de jeux (lots 6 484 686 et 6 484 687)
- 7.2 Résolution concernant la demande de dérogation mineure sur le lot 6 406 173;
- 7.3 Résolution concernant une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – lot 1 959 771;

**8.0 Loisirs et Culture**

- 8.1 Résolution concernant la mise en œuvre d'une politique familiale;
- 8.2 Résolution concernant la nomination d'un membre du conseil au sein du Comité MADA;

**9.0 Affaires diverses****10.0 Période de questions (Orales et écrites des citoyens)****11.0 Clôture de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers



## 2.2 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

284-12-2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Paré appuyé par monsieur Robert Chevrier

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 2.3 COMPTES À PAYER – ADOPTION

285-12-2021

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenus les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle appuyé par monsieur Martin Doucet

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement comme suit :

- Dépenses incompressibles et autres : 26 281,01\$
  - C2100552 à C2100561
  - L2100196
- Salaires : 52 584,04 \$
- Comptes à payer : 97 667,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 2.4 DÉPÔTS DES ÉTATS COMPARATIFS

Le directeur général par intérim dépose devant le conseil des états comparatifs montrant le budget courant par rapport au budget précédent ainsi que les dépenses à date et les dépenses de l'année précédente.

## 2.5 DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT LES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ ET AUTRES AVANTAGES REÇUS DE LA PART D'UN ÉLU CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale* le directeur général par intérim dépose devant le conseil municipal le rapport sur les dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus d'un membre du conseil municipal au cours de 2021.

Ce rapport précise qu'aucune déclaration n'a été reçue.

## 2.6 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Madame la conseillère Hélène Dufault dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

## 2.7 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022 – ADOPTION

286-12-2021

Considérant l'article 148 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Doucet appuyé par monsieur Daniel Plante

et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances débuteront à 19h30 et se tiendront au 421, 4e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot :

11 janvier	1 <sup>er</sup> février	8 mars
5 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	9 août	6 septembre
4 octobre	1 <sup>er</sup> novembre	6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché conformément à la Loi qui régit la municipalité et qu'il soit aussi publié sur le site internet de la Municipalité. (*Code municipal du Québec - article 148 et 148.0.1*)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 2.8 PUBLICATION DU JOURNAL MUNICIPAL – OCTROI DU CONTRAT

287-12-2021

Attendu que le contrat de mise en page et d'impression du journal municipal « Le Bagotier » se termine avec l'année;

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de la compagnie Idée Graphik inc. en date du 25 novembre 2021;

Attendu que le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de renouveler le contrat pour l'année 2022 pour un journal contenant toujours 32 pages et 10 parutions annuelles au nombre de 800 exemplaires par parution;

Attendu que toutefois, la Municipalité souhaite utiliser moins de pages pour ses besoins et vendre davantage de publicité;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Dufault appuyé par monsieur Pierre Paré

et résolu d'accepter la proposition de services de la compagnie Idée Graphik inc. datée du 25 novembre 2021 selon les conditions suivants :

- 10 parutions au cours de l'année 2022;
- 800 exemplaires par parution;
- 32 pages (format fini) plié et broché;
- Couverture et endos du journal en couleur;
- Au coût de 1 742,00 \$ par parution;
- 20% des montants perçus par la Municipalité pour les publicités sera remis à la compagnie;

Il est également résolu qu'à compter de 2022 seul un résumé des procès-verbaux sera publié dans le journal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 2.9 RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE – DÉPÔT

288-12-2021

Attendu qu'au cours de l'année 2021 la Commission municipale du Québec a procédé à des audits de conformité auprès de municipalités du Québec portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;



Attendu que la Commission a transmis aux municipalités visées deux (2) rapports d'audits de conformité ainsi qu'une correspondance de Madame Vicky Lizotte, auditrice datée du 23 novembre 2021;

Attendu que ces 2 rapports ainsi que la correspondance de Madame Lizotte sont déposés auprès du conseil municipal;

Attendu que le Conseil municipal est fier de constater que tous les critères d'évaluation pour l'adoption du budget et pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations ont été respecté par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Doucet appuyé par madame Hélène Dufault

et résolu que le Conseil municipal prend acte du dépôt des documents de la Commission municipale du Québec concernant les audits de conformité portant sur l'adoption des prévisions budgétaires et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **2.10 FORMATION SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE DES ÉLUS**

**289-12-2021**

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis sur pied une formation portant sur « Le comportement éthique des élus »;

Attendu que cette formation obligatoire pour tous les élus est attestée par la Commission municipale du Québec;

Attendu qu'il y a lieu d'inscrire tous les élus à cet formation dispensée par la FQM;

En conséquence, il est proposé par Daniel Plante appuyé par monsieur Robert Chevrier

et résolu d'inscrire tous les élus municipaux à la formation dispensée par la FQM portant sur le comportement éthique des élus au coût unitaire de 149\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **2.11 IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR 2022 – AVIS DE MOTION**

**290-12-2021**

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur le conseiller Martin Doucet, qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur le conseiller Martin Doucet, dépose une copie du projet de règlement 580-2021 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2022.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

## **2.12 CONTRAT DE MODIFICATION AU SYSTÈME AUDIO – SALLE DE CONFÉRENCE**

**291-12-2021**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la

proposition de service de InGenius consultants inc. du 30 novembre dernier afin d'apporter des modifications au système audio de la salle de conférence afin d'en simplifier le raccordement Wi-Fi;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter la proposition;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle appuyé par monsieur Pierre Paré

et résolu d'accepter la proposition de service du 30 novembre 2021 de la compagnie InGenius consultants inc. portant le numéro 2605 au montant de 1 534,91\$ afin d'apporter les modifications nécessaires au système audio de la salle de conférence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **2.13 CONDITIONS SALARIALES DU PERSONNEL POUR 2022**

**292-12-2021**

Attendu que le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de porter à la hausse les conditions salariales du personnel de la Municipalité;

Attendu que le Conseil municipal est au fait que certains employés ont soumis des demandes particulières portant sur les avantages accordés au personnel;

Attendu que la Municipalité ne possède pas de politique de l'employé qui viendrait leur confirmer les avantages dont ils peuvent bénéficier;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du personnel de pouvoir compter sur une telle politique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle appuyé par monsieur Daniel Plante

et résolu :

- D'accorder une hausse salariale à tous les employés réguliers ainsi qu'à temps partiel (pompiers) de leur taux horaire de 3%;
- De porter à 80\$ le tarif attribuable à un pompier pour chaque jour (8hres.) de formation et de participation à un congrès ou colloque;
- De s'engager au cours de l'année 2022 à établir une politique de l'employé qui établira toutes les règles attribuables aux employés ainsi que leurs conditions de travail et avantages sociaux et ceci, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE SSI**

**293-12-2021**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste de matériel à acquérir pour les besoins de son Service de sécurité incendie (SSI);

Attendu que le conseil est favorable à ces acquisitions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Paré appuyé par monsieur Robert Chevrier

et résolu d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à procéder à l'acquisition du matériel suivant :

- Extincteur CO (1)	20 lbs	393,69\$
- Extincteur à eau (1)	2,5 gallons	198,38\$



- Ensemble de douilles (1)	50 pièces	40,00\$
- Ensemble de pinces (1)	8 pièces	50,00\$
- Dévidoir à air (1)		112,00\$
- Ensemble de tournevis (1)	13 pièces	50,00\$

Il est également résolu de renouveler notre adhésion 2022 auprès de l'Association internationale des enquêteurs en incendie (IAAI-Québec) au montant de 70\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 3.2 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Le directeur général par intérim dépose le rapport mensuel de novembre 2021 du Service de sécurité incendie de la Municipalité.

### 3.3 REMPLISSAGE DE LA RÉSERVE D'EAU INCENDIE

294-12-2021

Attendu que la Municipalité est propriétaire d'une réserve d'eau pour son Service de sécurité incendie (SSI) sur le lot 3 707 825 située sur la route du rang Saint-Augustin;

Attendu qu'à la suite du déficit de précipitation de l'été dernier et d'un incendie majeur ayant nécessité beaucoup d'eau, la réserve n'a pas été reconstituée;

Attendu qu'il y a lieu d'augmenter ladite réserve en acheminant de l'eau provenant du lot 1 956 524 propriété de la famille Laferrrière;

Attendu que le directeur du Service de sécurité incendie estime les coûts d'achat d'eau et de pompage à 1 570\$;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Dufault appuyé par monsieur Michel Daigle

et résolu d'autoriser le remplissage de notre réserve d'eau pour le Service de sécurité incendie et que 50% des coûts soient facturés à la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton selon les termes de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 4.0 TRANSPORT

### 4.1 PAVAGE RANG SAINTE-HÉLÈNE - DÉCOMPTE PROGRESSIF 1

295-12-2021

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du décompte progressif numéro 1 en date du 11 novembre 2021 émis par l'ingénieur de la MRC, monsieur Charles Damian au montant de 95 867,28 \$ relativement aux travaux de pavage sur une partie du rang Sainte-Hélène;

Attendu que ce décompte tient compte d'une retenue sur contrat de 5% payable lors du décompte final qui sera émis à l'expiration de la période de garantie de 12 mois;

Attendu que le Conseil municipal se déclare satisfait des travaux conformément aux exigences des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Doucet appuyé par monsieur Daniel Plante

et résolu d'accepter les travaux de pavage réalisés par Smith asphalte inc. sur une partie du rang Sainte-Hélène et d'autoriser le paiement à l'entrepreneur de la somme de 95 867,28 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 4.2 PLAN RÉGIONAL D'INTERVENTION - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

296-12-2021

Attendu que le ministère des Transports a révisé le Programme d'aide à la voirie locale avec des modalités d'application pour les années 2021-2024;

Attendu que le volet Plan d'intervention permet d'optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local de niveaux 1 et 2 par une priorisation des travaux à court, moyen et long terme par une auscultation des chaussées, l'inspection des ponceaux et des autres actifs présents sur l'infrastructure routière ;

Attendu qu'une aide financière est admissible pour le démarrage, l'élaboration et l'approbation du plan d'intervention qu'aux organismes admissibles;

Attendu que les municipalités ne sont pas admissibles et que la MRC des Maskoutains fait partie de la liste des organismes admissibles;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire se munir de ce plan d'intervention;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle appuyé par monsieur Martin Doucet

et résolu de demander à la MRC des Maskoutains de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale pour le volet Plan d'intervention et;

de transmettre une copie de la présente résolution aux municipalités membres de la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 4.3 CIRCULATION EN BORDURE D'UN CHEMIN MUNICIPAL POUR LES VTT

297-12-2021

Attendu que le Club de 3 et 4 roues du Comté de Johnson inc. a soumis une demande de modification à son parcours dans le 3<sup>e</sup> rang de la municipalité;

Attendu que le Club demande l'autorisation de pouvoir circuler sur ce chemin sur une distance totale de 4,3 kilomètres dont environ 3,5 kilomètres sur le territoire de la municipalité;

Attendu que le *Code de la sécurité routière* et la *Loi sur les véhicules hors route (chapitre V-1.2)* permettent à la Municipalité, sous certaines conditions d'adopter un règlement pour autoriser cette demande sous réserve du pouvoir de désaveu du ministre des Transports;

Attendu que la demande d'autorisation du Club a été transmise tardivement auprès de la Municipalité en raison d'un refus d'un droit de passage ce qui vient compromettre la saison de VTT;

Attendu que le Conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu d'autoriser la demande par voie de résolution et que ce dernier verra à adopter un règlement conforme pour la prochaine saison;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Plante appuyé par monsieur Robert Chevrier

et résolu d'autoriser la demande de circulation de véhicules tout-terrain présentée par le Club de 3 et 4 roues du Comté de Johnson inc. en bordure d'une partie du 3<sup>e</sup> rang de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à partir d'environ 100 mètres au sud du 345, 3<sup>e</sup>



rang jusqu'à la limite de la Municipalité de Saint-Hugues soit une distance approximative de 3,5 km.

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise au Club de VTT, à la Municipalité de Saint-Hugues ainsi qu'au ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

### 5.1 ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE

298-12-2021

Attendu qu'en vertu de sa résolution 132-06-2021, le Conseil municipal a accordé un contrat de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Principale aux Entreprises Delorme;

Attendu que lesdits travaux ne seront exécutés qu'au cours de l'année 2022;

Attendu qu'afin de ne pas subir les prochaines augmentations de coût du matériel, il a été convenu avec l'entrepreneur que ce dernier commande la tuyauterie nécessaire et l'entrepone sur les terrains de la Municipalité jusqu'à la réalisation des travaux;

Attendu qu'il y a lieu d'acquitter auprès de l'entrepreneur le coût de ce matériel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Paré appuyé par monsieur Robert Chevrier

et résolu de payer aux Entreprises Delorme la facture numéro 15896 du 21 octobre 2021 au montant de 4 507,65\$. Il est également résolu que ce montant sera soustrait du coût total du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 5.2 NOMINATION D'UN MEMBRE SUBSTITUT AUPRÈS DE LA RIAM

299-12-2021

Attendu qu'en vertu de sa résolution 271-11-2021 du 16 novembre dernier, le conseil municipal a procédé à la nomination d'un représentant de la Municipalité afin de le représenter auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);

Attendu qu'il y a lieu d'y nommer un membre substitut qui pourrait représenter le membre qui serait dans l'impossibilité de représenter la Municipalité lors d'une réunion;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle appuyé par monsieur Robert Chevrier

et résolu de nommer Madame Hélène Dufault à titre de membre substitut auprès de la RIAM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 7.1 REDEVANCE POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

300-12-2021

Attendu que la Municipalité est saisie d'une demande de permis de lotissement visant à créer 2 nouveaux lots à bâtir, soit les lots 6 484 686 et 6 484 687;

Attendu que conformément à l'article 3.3.6 du règlement de lotissement, le conseil municipal doit décider s'il souhaite obtenir un espace de terrain, une somme d'argent ou la combinaison des deux dans le cadre du Fonds des parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

Attendu que cette contribution représente 5% de la superficie des lots visés ou 5% de la valeur de ceux-ci;

Attendu que dans le cas présent, il n'est pas opportun d'obtenir un espace de terrain compte tenu de son emplacement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Plante appuyé par madame Hélène Dufault

et résolu que le conseil municipal opte pour une somme d'argent à être versée au Fonds des parcs, des terrains de jeux ou espaces naturels au montant de 889,69 \$ à l'égard de la demande de permis de lotissement visant à créer les lots 6 484 686 à 6 484 689 préparé le 15 novembre 2021 par François Malo, arpenteur-géomètre sous le numéro 9 090 de ses minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 6 406 173

301-12-2021

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation mineure visant l'installation d'une tour de télécommunication sur le lot 6 406 176 (800, rue Paul-Lussier) à une distance inférieure de la marge arrière prescrite;

Attendu que la marge requise est de 10 mètres alors que la tour se situerait à une distance minimale de 4 mètres de la ligne arrière;

Attendu qu'avis public a été donné à tout intéressé que la demande serait soumise au conseil municipal lors de la séance du 7 septembre dernier mais que dès l'ouverture de la séance le dossier a été reporté;

Attendu qu'un second avis public a été donné le 22 novembre dernier à l'effet que la demande sera soumise au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 décembre et que toutes personnes intéressées peut se faire entendre;

Attendu qu'aucune personne ne s'est manifesté lors de la séance ni par écrit;

Attendu que lors de sa séance tenue le 30 août 2021, le Comité consultatif d'urbanisme a résolu de recommander au Conseil municipal d'accorder une dérogation mineure pour l'installation d'une tour de télécommunication à une distance minimale de 4,0 mètres de toutes lignes de lot;

Attendu que le Conseil municipal est favorable à cette recommandation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle appuyé par monsieur Daniel Plante

et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure en vue de l'installation d'une tour de télécommunication sur le lot 6 406 173 à une distance minimale de 4 mètres de toutes lignes de lot et d'autoriser l'inspecteur en bâtiment à émettre la dérogation mineure selon la demande DPRL210081 du 3 août 2021;



Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 7.3 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – LOT 1 959 771

302-12-2021

Attendu que la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) reçue de Monsieur Benoit Belhumeur et de Canards des Monts Inc. et ayant pour objet le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 1 959 771 du cadastre du Québec est conforme aux règlements de zonage et de lotissement de la Municipalité;

Attendu que cette demande vise à permettre l'achat par Monsieur Benoit Belhumeur d'une partie du lot 1 959 771 d'une superficie de 1 042 m<sup>2</sup>, espace triangulaire situé entre un cours d'eau et les limites de propriété de Canards des Monts ;

Attendu que le vendeur Canards des Monts Inc. conserverait un résidu d'une superficie de 20,39 hectares;

Attendu que la propriété de Canards des Monts Inc. est scindée par le chemin du 4<sup>e</sup> rang et que l'essentiel de ses activités se déroule à l'est de ce chemin ;

Attendu que Canards des Monts Inc. possède uniquement sur le lot 1 959 771 un hangar à machinerie et qu'il n'y a aucune autre activité agricole à cet endroit ;

Attendu que Monsieur Benoit Belhumeur est propriétaire des lots contigus 1 956 386 et 1 956 394 d'une superficie de 145 859,70 m<sup>2</sup> sur lesquels nous retrouvons une cabane à sucre ;

Attendu que les lots de Monsieur Benoit Belhumeur sont enclavés et que l'autorisation recherchée lui permettrait d'accéder plus aisément à sa propriété agricole ;

Attendu que tant les activités agricoles en place que la superficie des propriétés créés s'inscrivent bien dans l'homogénéité de la communauté agricole ;

Attendu l'impact favorable pour Monsieur Benoit Belhumeur et l'absence d'impact défavorable pour la zone et les activités agricoles ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Doucet appuyé par monsieur Michel Daigle

et résolu que le conseil appuie la demande et recommande à la CPTAQ d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Monsieur Benoit Belhumeur et ce, aux fins de lotissement et d'aliénation en sa faveur d'une partie du lot 1 959 771 d'une superficie de 1 042 m<sup>2</sup>.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 8.0 LOISIRS ET CULTURE

### 8.1 MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

303-12-2021

Considérant que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale

et qui souhaitent la mettre à jour.

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot présente en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Chevrier appuyé par monsieur Michel Daigle

et résolu :

d'autoriser le projet de mise en œuvre d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 pour la municipalité ; et

d'autoriser la transmission de la demande d'aide financière au montant de 5 000\$ (mise en œuvre pour une demande collective) pour le projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille ; et

d'autoriser les dépenses en temps et service comme contribution de la municipalité un montant équivalent à 30 % (ou 50 %), selon la demande, au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 du ministère de la Famille ; et

d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la direction générale ou en son absence l'adjointe à la direction générale, à signer au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot l'entente et tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ; et

de confirmer la nomination de monsieur Martin Doucet responsable élu des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 8.2 COMITÉ MADA – NOMINATION

304-12-2021

Attendu qu'en vertu de sa résolution 177-07-2021 le conseil municipal a procédé à la création d'un comité de pilotage MADA dont les membres sont nommés pour une période 2 ans à compter du 6 juillet 2021;

Attendu que par suite de l'élection municipale, il y a lieu de procéder au remplacement de l'élu responsable des aînés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle appuyé par monsieur Martin Doucet

et résolu de procéder à la nomination de madame la conseillère Hélène Dufault à titre d'élu responsable des aînés dans le cadre de la politique MADA et dont le mandat se terminera le 5 juillet 2023. Cette nomination est faite en remplacement de Monsieur Réjean Rajotte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 9.0 AFFAIRES DIVERSES

## 10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

(Orales et écrites des citoyens)



Le maire invite les personnes présentes à adresser leur questions au conseil municipal.

Aucune question écrite n'a été reçue.

### 11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

305-12-2021

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle appuyé par madame Hélène Dufault

et résolu de lever la séance à 20h35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Denis Meunier

Le maire, Réjean Rajotte

**Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**

**CENTRE  
D'ÉCOUTE**  
**450-658-8509**

**1-877-658-8509**

**Action Emploi**  
Mon partenaire vers l'emploi  
440, av. Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe

**EN EMPLOI À 50 ANS ET +  
OUI C'EST POSSIBLE**

Informez-vous maintenant **450 773-8888**  
[www.action-emploi.ca](http://www.action-emploi.ca)

Cette activité est rendue possible grâce à la participation financière de :

## VOUS AVEZ BESOIN D'UN SOUTIEN PSYCHOSOCIAL ?



### INFO-SOCIAL 811

Service de consultation téléphonique gratuit, confidentiel et 24/7

Faites le 811, si vous vivez de l'anxiété, un deuil, des difficultés, si vous avez des inquiétudes pour un proche, ou des questions concernant d'autres situations ou comportements qui vous causent des inquiétudes.

### JEU/DROGUE : AIDE ET RÉFÉRENCE

Services téléphoniques de soutien gratuits, bilingues, anonymes, confidentiels et 24/7.

Jeu : 514 527-0140 ou 1 800 461-0140

Drogue : 514 527-2626 ou 1 800 265-2626

### 1-866 APPELLE

Service téléphonique en prévention du suicide gratuit et 24/7

En composant le **1 866 APPELLE (277-3553)**, vous serez immédiatement dirigé vers une ressource formée pour vous aider.

Pour qui? Toute personne qui pense au suicide, l'entourage de la personne suicidaire et les personnes endeuillées par le suicide.

Québec

**Demandez de l'aide quand vous vous sentez dépassé par les événements. Ce n'est pas un signe de faiblesse, c'est vous montrer assez fort pour prendre les moyens de vous aider.**

Pour découvrir d'autres ressources, consultez : [Québec.ca/allermieux](http://Québec.ca/allermieux)

*Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires*  
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
 QUÉBEC

**Bureau de circonscription**  
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251  
 Télécopieur : 450 546-5794  
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne  
 Député de Johnson  
 Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
 et de l'Alimentation ministre responsable  
 de la région Centre-du-Québec

**DEGRANDPRÉ**  
 PUIITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

**WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE**  
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

**888-797-3286** **GROUPEDGP.COM**  
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

**Accès pharma**  
 chez Walmart

**Joanie Richard**  
 Pharmacienne propriétaire  
 > Livraison gratuite dans votre secteur



5950, rue Martineau  
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6  
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010  
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca  
 www.accespharma.ca

**DF COFFRAGES**  
 ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET** | PROPRIÉTAIRES  
**MARTIN FLUET**

☎ 450 888-1313  
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
 www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON  
 STRUCTURE D'ACIER  
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42

**AspirateurFR**  
 RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL  
 SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

**DRAINVAC**  
**MIVAC**  
*Hyvac*  
**VAPORE**

Francis Rajotte  
**450 502-7349**  
 francis@aspirateurfr.com  
 2720, Boul. Laurier Est  
 Saint-Hyacinthe Qc  
 J2R 1P8



**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀  
 COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

**450 791-2209** REMO KESSELING  
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

**305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**

RBQ 8348-4337-09

Projet clé en main  
 Pose de portes et fenêtres  
 Revêtement extérieur  
 Gestion de projet  
 Projet domiciliaire  
 Garantie Maison Neuve  
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

**450 791-2221**  
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

*Sophie Joubert*  
 décoratrice designer

Services complets de décoration  
 d'aménagement intérieur



**Déco design** **450 791-2328**  
 d.deco.design@hotmail.com  
 SUR RENDEZ-VOUS

**IRRIGATION MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

**450 791-2431**  
 521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*



*En mon nom et celui de toute l'équipe de Lussier Chevrolet, nous vous offrons à vous et à votre famille nos meilleurs vœux de bonheur pour la période des fêtes! Joyeux Noël et Bonne année!*

**Judith Racicot**  
jraticot@lussierchevrolet.com

**450 778-1112 poste 260**  
Cell.: 450 278-2697

**SUIVEZ-NOUS SUR**



**Yves Léonard**

329, rue Henri-Paul Forest  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128  
Tél. : 450 381-4128  
yleonard20@hotmail.com



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

**Débosselage Peinture**

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

**450.791.2217** FAX: 450.791.2219

**FDF**  
Plomberie et Services  
Une Entreprise de Francis Dussault  
☎450-209-7326 ✉servicesfdf@gmail.com



**ENTREPRENEUR ELECTRICIEN**

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0  
**PIERRE DION**

**RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE**



**SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca**



**PUREBEDDING**

**Ripe de Papier**  
**Super Absorbante**

**5 X PLUS ABSORBANTE**  
**QUE LA RIPE DE BOIS**

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

**326, 2<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0**  
dany.grenier28@icloud.com  
www.purebedding.ca

**DANY GRENIER**  
Représentant  
Cell.: 450 888-4455

**MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C**  
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca  
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819-477-1838  
 277, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0

ALIMENTATION **FAMILLE**  
**Croteau** INC.



*Émilie & Daniel Croteau*  
 Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
 685 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érablière  
**L'Autre Versan**

- ★ Repas de cabane à sucre
- ★ Traiteur froid et chaud
- ★ Produits de l'Érable
- ★ Cuisine du terroir

**OUVERT À L'ANNÉE**

Hélène Belley & Stephan Roy  
 350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
 450-791-2616



*Émilie & Daniel Croteau*  
 Propriétaires

**Bonisoir Ste-Hélène**  
 569 rue Principale  
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495



Excavation  
**Sylvain Plante**  
 R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

219, Rang Charlotte  
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

**TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION**

Gravier • Sable • Pierre  
 Terre à jardin  
 Terre à gazon tamisée  
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION  
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




*Sylvain* : 450 793-2534 *Bur.* : 450 793-2535

*Lise Guillemette*  
 Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900  
 491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et Lui

*Salon Francine Fluet Enr.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
 Ste-Hélène de Bagot  
 J0H 1M0



*Relais Routier Petit*



**450 791-2122**  
 www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca  
 549, 3<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0  
 (Autoroute 20, sortie 152)




RBO 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT**  
*Lapierre*



Sainte-Hélène-de-Bagot  
 www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
 patricklapierre@ntic.qc.ca

**La Coop**  
 **Sainte-Hélène**

**BMR**  
**PRO**

**Matériaux de construction**  
**Quincaillerie**  
**Intrants et services agricoles**

 **Sollio**  
**Agriculture**

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

**450 791-2666**

[coopste-helene.qc.ca](http://coopste-helene.qc.ca)

**LAFORCE**  
**MÉCANIQUE**  
**450 381-AUTO**

TRAITEMENT  
POUR PARE-BRISE

**Aquapel**



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

**NOUVEAU**  
**ALIGNEMENT AUTOMOBILE**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**  
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE**

**TÉMOIN D'ANOMALIE**  
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

**GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**PETITE SOUDURE (MIG)**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844, rue Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
**450 381-2886**

**SITUÉ DANS LE**  
**PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE  
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI**  
**7H30 À 17H30**

Maintenant avec **RE/MAX**  
*Toujours à votre service!*



**Martin Lussier**

Courtier immobilier agréé DA

**450.230.6667**



RE/MAX  
/// RENAISSANCE / 3100 AVENUE CUSSON • 450-771-7707

## CONCOURS

Cotiser  
à son  
REER/CELI,  
c'est  
gagnant



**8 prix de  
2 500 \$ à  
gagner**

Pour réaliser vos projets, cotisez à un REER ou à un CELI d'ici le 1er mars 2022 inclusivement. Vous courez la chance de gagner l'un des 8 prix de 2 500 \$\*.

Tous les détails à  
[desjardins.com/concours-reer-celi](https://desjardins.com/concours-reer-celi)

 **Desjardins**  
Caisse de la Vallée d'Acton